



**PROCES-VERBAL
COMMISSION DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC
PLAGE NATURELLE DE PLATIN**

Commission Délégation de Service Public :
Présentation des candidatures et
offres des candidats

Le Jeudi 07 décembre 2023 à 14h

Émetteur :
Service Population
05 46 30 19 91
resp.population@aytre.fr

Membres présents :

Tony LOISEL
Marie-Christine MILLAUD
Frédérique COSTANTINI
Sophie DESPRES
Arnaud LATREUILLE

Membres excusés :

Hélène RATA

Invités

Virginie PORTALIER
Rachel BENARD
Cyril PASSILLY, excusé
Sylvie BRECL, excusée
Olivier UZANU, excusé
Stéphane DOUCINOT, excusé

V PORTALIER ouvre la séance à 14h00.

Ce jour, la commission reçoit les 2 candidats retenus afin de s'entretenir avec les candidats quant à leur projet.

1. Présentation du projet de monsieur COMMAULT.

Monsieur COMMAULT se présente à 14h et explique qu'il a déjà eu une cabane à exploiter lors des saisons 2021 et 2022. Il s'agissait de « l'îlot crêpes », cabane qui confectionnait principalement des crêpes. Il a toujours eu de bons résultats. Il avait également un food truck sur un terrain privé de la commune d'Aytré. En 2023, n'ayant pas de perspective quant à l'avenir de la plage, il est passé à autre chose.

Quand il a pris connaissance de l'annonce, il s'est projeté et a proposé son projet. Une DSP cela pérennise c'est important.

La commission a validé le projet, approuve la confection de crêpes mais a quelques questions à approfondir.

Concernant l'aspect environnemental :

Monsieur Commault développe :

- Utilisation de produits locaux dans la mesure du possible et de produits raisonnés.
- Importance de la qualité du bien-être animal, élevé en plein air.
- Il explique qu'il reste quand même difficile de travailler en local
- Les galettes sont bretonnes d'origine
- Il se fournit pour le fromage à Saint Jean de Liversay, producteur.

Concernant la gestion des déchets, qui est un point noir sur la plage :

- S'agissant de sa production : il trie dans la mesure du possible, recycle et jette le verre dans le container en face du camping des Sables.

- S'agissant du recyclable, il le ramène chez lui.

Il profite du bloc de tri du gros container pour les cartons et plastiques.

Il conviendra de proposer un système de tri qui soit plus accessible aux yeux des consommateurs. Il n'y aura plus de petits sacs poubelles sur la plage l'été prochain.

Monsieur COMMAULT explique que les contenants utilisés pour les crêpes sont produits dans la Nièvre et sont des emballages de canne à sucre.

Les déchets sont compostables. Les verres sont réutilisables et la consigne est morale.

En effet, il est imposé sur paiement en CB, cela rentre dans le chiffre d'affaires donc préfère faire confiance. Les gobelets ne sont pas marqués.

La commission s'accorde pour dire qu'elle est d'accord si cela fonctionne.

Il en retrouve tous les soirs dans la poubelle.

Concernant la cabane de plage :

Monsieur COMMAULT prévoit une location la première année puis un achat.

Ce sera un préfabriqué type algeco, habillage bois ou contenair maritime recyclé ou encore un chalet bois. Il sera de 15 m2, prolongé par une pergola toile d'ombrage en toile de jute ou canisse.

Il relève un point noir : le terrain en dessous du niveau de la mer est un terrain accidenté. De plus, il souhaite conserver sa cabane habituelle face à la mer mais elle n'est pas abritée.

Il aimerait amener du sable.

V PORTALIER va se rapprocher de madame Michel à la DDTM quant à cette question.

T LOISEL précise que mieux que le sable, il vaut mieux des arbres et de l'herbe pour se protéger de la chaleur.

A LATREUILLE explique que le sable serait uniquement pour le côté esthétique. Il trouve l'idée bonne et la charte ne l'interdit pas. Il faudrait cependant demander aux autres afin d'avoir une harmonisation.

T LOISEL indique qu'il faut d'abord demander si l'on peut.

Monsieur COMMAULT précise qu'il n'y aura plus de siège en plastique, inesthétique.

T LOISEL demande que le fait qu'il n'est plus d'entreprise, la banque donne t-elle son accord.

Monsieur Commault explique qu'il n'a pas besoin de pré accord car lorsqu'il a vendu son commerce, il a conservé la somme sur le compte en banque. Il a donc un apport pour commencer.

Aujourd'hui, il ne lui reste que le statut juridique. Il souhaite une société sur 5 ans mais il va voir pour cette année.

2 questions de monsieur Commault :

- Côté cabane : 15 m2 avec possibilité de rooftop : ce n'est pas possible car refus DDTM.
- Route de la plage: T LOISEL explique que c'est un projet à 20 ans, la route sera refaite pour accueillir piétons et vélos. C'est bien plus calme et apaisé, ce n'est pas une difficulté pour travailler. T LOISEL apaise cette partie pour redonner un sens à la plage.

Monsieur COMMAULT n'avait senti aucune répercussion sur ses 2 années de travail à la plage.

MC MILLAUD souhaite connaître le nombre de salariés et le type d'animations proposées. Hors saison, monsieur Commault et sa compagne tiendront la cabane. Selon le besoin, il peut embaucher du personnel.

Il proposera des soirées à thème dont une soirée réunionnaise. Il faudra voir avec les autres cabanes.

T LOISEL explique qu'ensemble, ils vont se tirer vers le haut. L'animation qu'ils proposeront leur attirera du monde.

A LATREUILLE souhaite connaître les dates d'installation et les horaires.

Monsieur COMMAULT souhaiterait avoir une dérogation de 3 jours quant au début de la DSP car le 1er avril, il s'agit du week end de Pâques aussi il souhaiterait une ouverture 3 jours avant .

L'ouverture serait en juillet et août, 7 j sur 7.

Et hors saison été, ouvrir le maximum et tous les ponts. Lors d'une saison de 6 mois, il faut une grande amplitude et également palier les jours de pluie.

En juin, il sera fermé les lundis et mardis.

Il a essayé d'ouvrir le matin. Il a embauché une personne tous les matins dès 8h30, ce fût un échec.

Il souhaite communiquer en amont auprès des entreprises de la zone de Bel air et Alstom.

F COSTANTINI demande le type de crêpes proposées.

Monsieur COMMAULT proposera des galettes salées car il est breton.
Il proposera également des salades et des sandwiches.
Entrée/plat/dessert/boisson/café pour 15 euros environ.

Monsieur Commault est intéressé pour exploiter 2 cabanes :
- 1 cabane à 90% sucrée : pour une ouverture l'après-midi
- 1 cabane salée et débit de boissons – bar tapas : pour une ouverture plutôt à partir de midi

Si il peut avoir une 2^{ème} cabane, il souhaite louer une licence 4.

T LOISEL explique le fonctionnement de la manifestation du « 14 juillet » qui se passe : le 12 juillet en 2024 dans le parc avec un concert gratuit.

Aussi, s'il le souhaite il peut obtenir un stand pour venir à cette soirée.
Monsieur COMMAULT souhaiterait participer.

A LATREUILLE pense qu'il y a assez de places pour 2 évènements. Il peut se tenir un bal à la plage car certaines personnes ne sont pas intéressées par le concert. Il serait bien d'offrir les 2 possibilités.

T LOISEL demande s'il peut gérer les 2 évènements.

Monsieur COMMAULT s'interroge en terme de responsabilité. Il doit s'identifier pour faire une demande de manifestation.

T LOISEL explique qu'il est possible de créer une structure d'organisation de soirée spectacle.

S DEPRES aborde le protection du littoral et un besoin de pédagogie. Elle souhaite la mise en place d'une communication qui facilite la découverte du littoral- communication à thème – autour de cet environnement.

Monsieur COMMAULT adhère à l'idée mais il faut une relation avec la mairie qui doit participer à cette synergie.

T LOISEL explique c'est un endroit stratégique avec la vélodyssée.
Suite à la question de monsieur COMMAULT concernant l'ouverture de la plage, T LOISEL explique que la mairie travaille sur le mise en place d'un protocole en fonction de la pluie et qu'elle adapte les relevés d'analyses qui sont liées à certains évènements climatiques.
Il faudrait envisager des moments de fermetures identifiées.

Selon les directives européennes, les plages polluées sont fermées même aux surfeurs, interdiction de toutes pratiques sportives.

La mairie travaille avec le département et l'ARS.

Les analyses sont plutôt bonnes depuis l'interdiction des chevaux. Il faut 3 années successives d'analyses correctes.

Monsieur COMMAULT termine sur le besoin de poser des ralentisseurs au niveau de la route qui donne sur les parkings en face des cabanes.

2. Présentation de monsieur COLIN.

Monsieur COLIN se présente à 15h17. Il explique que cela fait 3 ans qu'il exploite une cabane sur la plage. Il fait de bons chiffres d'affaires.

Concernant l'aspect environnemental :

Il utilise de la vaisselle recyclable et les verres sont consignés moralement.

La vaisselle sera en plastique lavable ou concept de cartons recyclables avec couverts en bois.

En effet, V PORTALIER précise que la Loi AGEC qui impose la vaisselle plastique lavable ou la possibilité d'apporter ces propres contenants ne concernent que la restauration avec consommation sur place. Les cabanes sont destinées à de la restauration type snacking à emporter.

Concernant la gestion des déchets :

Il installera une poubelle de tri : papier/verre/reste.

La poubelle jaune fait défaut.

Les exploitants de cabanes triaient les déchets mais pas de poubelle jaune.

La CDA change le mode recyclable donc il y aura d'autres containers.

Monsieur COLIN a une consigne morale pour ses verres. Il se fait voler 300 verres par an.

Cela fait partie du budget de fonctionnement.

T LOISEL précise que les sacs poubelles sur pied disparaissent entièrement.

Monsieur COLIN demande l'espace entre les cabanes car il n'y avait que peu d'espace (4 m entre les cabanes qui faisaient 9m²). Avec des cabanes de 15 m², il y aura un réajustement sur place.

T LOISEL explique de nouveau la création de la vélodyssée et du sentier littoral ainsi que le réaménagement de l'espace parking vélo. Des sanitaires automatiques sont à l'étude.

Il y a une réelle démarche pour accroître la qualité du littoral.

Concernant l'animation :

Monsieur COLIN explique : qui dit animation dit budget. Il faudrait créer un budget commun pour pouvoir proposer une animation de qualité sur le site.

Monsieur COLIN a apprécié le camion Marcel Vinyl.

Il souhaiterait la mise à disposition d'un parquet et d'une scène.

T LOISEL explique que le parquet est prévu.

Il faut que les cabanes s'accordent sur les animations pour se porter vers le haut.

Monsieur COLIN aimerait connaître le choix des autres cabanes afin de s'accorder et prévoir une programmation rapide. Il aimerait proposer des soirées type guinguette, et contacter le conservatoire de danse et les associations locales comme yoga, théâtre, cirque ou musiciens.

MC MILLAUD souhaite une création pro active de projets d'animations.

Monsieur COLIN précise qu'ils doivent embaucher pour la programmation car la gestion de la cabane leur prend tout leur temps. Il leur faut un prestataire de service pour s'occuper du calendrier, comme par exemple un étudiant en évènementiel.

Monsieur COLIN, à titre d'exemple, proposerait 1 groupe par semaine et le camion Marcel le vendredi soir.

F COSTANTINI précise que le camion Marcel coûte 10 000 euros pour la saison.

A LATREUILLE explique que la mairie prend en charge 4 évènements. Il doit cibler le vendredi. De mémoire, le concert revenait à 600 euros quand il s'en occupait.

Monsieur COLIN cible une animation sur 4 mois.

T LOISEL pose la question de l'animation du 12 juillet au parc Jean Macé.

Monsieur COLIN explique qu'il a été prévenu au dernier moment cette année. Le maire développe sur le fait que tout a été fait au dernier moment.

Pour monsieur COLIN qui cuisine du frais sur place c'est difficile matériellement.

T LOISEL précise que la municipalité accompagne les cabanes et leur communication. Tout le monde travaille pour les habitants.

Monsieur COLIN explique que début juin la pompe est tombée en panne. Elle est restée 4 mois sans aucune sécurité. T LOISEL précise que des travaux vont être entrepris pendant la hors saison.

Les sanitaires étaient dans un état déplorable, il faut y remédier.

Il n'y avait aucun éclairage, le lampadaire était éteint.

T LOISEL explique que le prestataire a changé. L'éclairage sera maintenu jusqu'à 23 heures.

Si il y a des difficultés, il convient de les faire remonter par le biais du service Population.

T LOISEL invoque l'intérêt d'œuvrer tous ensemble.

Pour monsieur COLIN, cette année est un nouveau départ . On pérennise enfin.

Le roof top n'est pas autorisé mais concernant le sable, la mairie va se rapprocher de la DDTM.

Questions de monsieur COLIN :

Pour l'éclairage des 5 cabanes, un mat central ? V PORTALIER a demandé un mat au niveau du parquet – fiche projet faite.

T LOISEL explique que tous sont raccordés sur le tout à l'égout et des compteurs individuels seront mis pendant l'hiver 2024-25. Ainsi qu'un compteur pour le parquet.

Le service demandera à S DOUCINOT la programmation des 4 évènements. Cela sera communiqué à monsieur COLIN.

V PORTALIER a préparé des fiches projet concernant le parquet et le mat avec guirlande.

Monsieur COLIN souhaite la même cabane.

A LATREUILLE demande sa date d'installation.

Monsieur COLIN répond que cela est en fonction la date d'obtention du container.

Il veut ouvrir le 05 avril voir le WE de Pâques.

Il emploiera une autre personne à temps plein et 1 à 2 extras vendredi et samedi soir.

Et pour les mois de juillet et août, 2 voir 3.

Concernant l'ouverture à 9h le matin, monsieur Commault l'a fait et au bout d'un mois il avait une perte.

Mais si je constate qu'il y a une demande pour le matin, je suis prêt à le faire mais pas de risque.

Suite au départ de messieurs COMMAULT et COLIN, la commission décide de retenir les 2 offres et candidats. Cela sera acté au conseil municipal du mois de janvier.

Le lot n°2 sera attribué à monsieur COMMAULT et le lot n°3 à monsieur COLIN.

Concernant les autres 3 lots, l'infructuosité sera présentée au Conseil Municipal du 14 décembre 2023 et suivra une recherche de gré à gré.

La séance est levée à 16h30.